



Assemblée générale

Distr. limitée
6 juillet 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/50/L.2

**50/... Mandat de l'Expert indépendant chargé de la question
de la protection contre la violence et la discrimination
liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre**

Après le paragraphe 2, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

2 bis. Réaffirme que le droit international des droits de l'homme n'oblige pas les États à reconnaître le mariage homosexuel et que les sociétés ont le droit d'établir leur propre système social ;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique, à l'exception de l'Albanie.

